

---

Avis de Fayau et Couthon sur la conduite du représentant  
Thirion, en mission près l'armée du Nord, lors de la séance du  
26 frimaire an II (16 décembre 1793)

Joseph Pierre Marie Fayau, Georges Auguste Couthon

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Fayau Joseph Pierre Marie, Couthon Georges Auguste. Avis de Fayau et Couthon sur la conduite du représentant Thirion, en mission près l'armée du Nord, lors de la séance du 26 frimaire an II (16 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 529;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_81\\_1\\_38810\\_t1\\_0529\\_0000\\_2;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38810_t1_0529_0000_2;)

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

rend la vie à l'ennemi, auquel nous allons porter les derniers coups; il fait des marches forcées, déjà il est à Mayenne, et, dans une journée, il peut être à Alençon: si on avait laissé partir les 10,000 hommes pour cette ville, les brigands se seraient trouvés entre deux feux.

**Fayau.** Je n'ai pas demandé la parole pour m'opposer au projet de décret du comité, mais pour faire quelques observations. On ne doit pas jeter sur les représentants du peuple une méfiance dont il ne convient pas de les environner; on ne peut pas calculer la marche d'un ennemi toujours vacillant, toujours incertain. D'abord, le comité croyait que les brigands se porteraient sur Chartres, et il a donné des ordres en conséquence; ces ordres ont été connus de notre collègue Thirion et il s'y est conformé. Depuis, le comité a pris un arrêté contraire; mais Thirion a-t-il pu connaître cet arrêté du 22, dont nous a parlé Couthon? Voilà ce qu'il faut savoir avant de juger notre collègue.

**Couthon.** Je crois bien que la Convention ne pense pas que j'aie voulu faire la censure des représentants du peuple, ni suspecter les intentions de notre collègue Thirion, j'ai seulement rapporté les faits pour faire apprécier sa conduite. Je ne dis pas qu'il a pris ces mesures dans des intentions contre-révolutionnaires, mais il les a prises contre toute prudence et tout principe militaire.

**Merlin (de Thionville).** Je demande que la Convention confirme l'arrêté du comité de Salut public. Si ses arrêtés avaient été exécutés, nous aurions été plus souvent victorieux. Mais avant de juger un de nos collègues, il faut connaître les faits. Chartres enchaînait les brigands, Alençon les craignait aussi, à laquelle de ces deux villes devait-il envoyer des secours? Il est possible qu'il ne connaisse pas l'arrêté du comité de Salut public. D'ailleurs, les rebelles, battus à plate couture par l'armée de la République, se sont dispersés; pouvait-il connaître quelle route ils prendraient? C'est celui qui était à la poursuite des brigands qui devait informer la colonne du Nord de leur marche. Je demande que la Convention approuve les arrêtés du comité.

*Un membre.* Thirion est un prêtre: la Convention doit le rappeler.

**Merlin (de Thionville).** Je suis député du même département que Thirion, et j'atteste qu'il n'a jamais été prêtre.

**Granet.** Je demande que la Convention rappelle tous les prêtres qui sont en commission. *(On applaudit.)*

**Clauzel.** Je demande que cette mesure soit étendue aux ci-devant nobles.

**Bentabole.** Il n'est personne qui ne sache qu'il faut se méfier des prêtres en général. Déjà la raison les a frappés, laissons-la agir; mais dans un moment où on cherche à réveiller le fanatisme, ne prenons pas une mesure précipitée et qui serait peut-être injuste à l'égard de quelques prêtres ou nobles qui sont réellement patriotes, et qui ont rendu des services à la République.

**Bourdon (de l'Oise).** J'appuie la motion de Granet; puisque les prêtres vous sont suspects, ceux d'entre eux qui peuvent être patriotes ne

seront pas irrités que vous preniez une mesure de sûreté.

Le rappel des nobles et des prêtres est décrété.

**Bourdon (de l'Oise).** Le plus grand malheur qui peut arriver dans les circonstances où nous nous trouvons, c'est que le comité de Salut public et la Convention ne marchent pas sur la même ligne. Je demande par suite du décret que vous venez de rendre, que les prêtres et les nobles soient exclus du comité de Salut public.

**Merlin (de Thionville).** J'observe que de motion en motion, on parviendrait à faire renvoyer de la Convention les nobles et les prêtres. Quand un membre de la Convention travaille dans un comité, il remplit les fonctions que le peuple lui a confiées; c'est comme s'il était dans le sein de la Convention. Je demande l'ordre du jour sur la proposition de Bourdon.

**Bourdon (de l'Oise).** Il est certain qu'un noble ou un prêtre peut être plus dangereux dans le comité de Salut public que dans une mission particulière. Il y en a un, que je ne veux pas nommer, qui m'est très suspect à cause de ses liaisons intimes avec Dubuisson, Percyra et Proly, agents des puissances étrangères.

**Méaulle.** La Convention ne doit pas prendre de mesure générale; mais si on lui dénonce un membre d'un comité, elle doit, s'il est reconnu suspect, l'en retirer; et si Bourdon en connaît quelques-uns, il doit les dénoncer.

**Bourdon (de l'Oise).** Je profite de l'avis du préopinant. Je vous dénonce le ci-devant avocat général, le ci-devant noble Hérault-Séchelles, membre du comité de Salut public, et maintenant commissaire à l'armée du Rhin, pour ses liaisons avec Percyra, Dubuisson et Proly.

**Bentabole.** On dénonce un de nos collègues qui s'est fait connaître par des actes de patriotisme, qui a travaillé à notre immortelle constitution, et en a été le rapporteur. Ce collègue est absent; la Convention doit l'attendre avant de prononcer. Ne peut-on pas avoir connu des gens qui depuis sont devenus suspects, et être cependant bon patriote? J'observe que Lepelletier était, comme Hérault-Séchelles, ci-devant membre du parlement et ex-noble, et il a mérité le Panthéon.

**Couthon.** Je demande l'ajournement de la proposition de Bourdon. Je ne sais pas si Hérault a eu des liaisons avec des personnes suspectes; je l'ai connu au comité de Salut public, et je ne me suis jamais aperçu qu'il ne marchât pas dans le sentier du patriotisme. Il est maintenant absent, attendez qu'il soit arrivé et qu'il puisse répondre à l'inculpation qui lui est faite.

On lit la rédaction du décret qui rappelle les nobles et les prêtres.

*Un membre.* Je demande que dans votre décret soient compris les ministres d'un culte quelconque.

*Un membre.* Si vous adoptez la proposition qui vous est faite, vous commettrez une grande injustice à l'égard d'excellents patriotes. Citoyens, la République n'avait pas de marine à Brest. Jean-Bon Saint-André y a formé une escadre formidable; il a rétabli la discipline parmi les matelots, et a purgé l'armée navale des traîtres qui s'y étaient glissés. Si vous le